**INDIVIDUAL CONSULTANT PROCUREMENT NOTICE**

**IC – Recrutement d’un consultant international en charge l’évaluation du projet « Promouvoir la Bonne Gouvernance, l’État de Droit et la Consolidation de la Paix au Burundi.**

**Lieu de la mission:** A Bujumbura + missions sur terrain (voir TDR)

**Durée de la mission:** Consultant International – **30** jours prestés pour remise du livrable final requis.

**Description** : Evaluation du projet « Promouvoir la Bonne Gouvernance, l’État de Droit et la Consolidation de la Paix au Burundi

**Nom du projet:** «Promouvoir la Bonne Gouvernance, l’État de Droit et la Consolidation de la Paix au Burundi »

1. **Contexte et Justification de la mission**

Le Gouvernement du Burundi s’est engagé dans un processus participatif d’élaboration de documents de planification pour le développement. Une vision nationale ‘Burundi 2025’ a été adoptée vers la fin 2010, et le Gouvernement a élaboré le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II) en 2012. De même, le Gouvernement a élaboré plusieurs stratégies de développement sectorielles sur la bonne gouvernance et l’état de droit (Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption; Politique sectorielle du Ministère de la Justice ; Plan de Réforme de l’Administration Publique, Plan Stratégique de la Police Nationale du Burundi).

Le Système des Nations Unies au Burundi accompagne le Gouvernement burundais dans la mise en œuvre de ces stratégies et plans de développement. Les domaines de la gouvernance, de l’Etat de droit, de la justice et de la sécurité ont été identifiés comme des domaines prioritaires d’appui du système des Nations Unies au Burundi dans le cadre de l’UNDAF 2012-2016, qui sera étendu jusqu’en 2018. Les Nations Unies se sont engagées à fournir leur appui pour rendre plus performants les systèmes judiciaire et sécuritaire ainsi que les institutions de protection des droits de la personne humaine, de lutte contre l’impunité et de promotion de la réconciliation nationale qui soient aussi sensibles au genre.

De ce fait, le Programme de Pays (CPD) du PNUD (2012- 2016) étendu jusqu’en 2017, prévoit entre autres d’apporter un appui pour élaborer et mettre en œuvre la politique de réforme législative et institutionnelle de la justice et le fonctionnement régulier et efficace du système judiciaire et la politique nationale de sécurité communautaire et le renforcement des capacités des partenaires et institutions de la lutte contre la prolifération des armes légères et les violences sexistes.

Ainsi, la contribution de la Belgique au projet « Promouvoir la Bonne Gouvernance, l’Etat de Droit et la Consolidation de la Paix au Burundi », via le Programme global du PNUD de renforcement de l’état de droit dans les pays en situation fragile et post-conflit, a appuyé plus spécifiquement les activités prévues pour le renforcement du système judiciaire en vue de garantir une justice indépendante, efficace et équitable et accessible à tous; le renforcement des capacités des structures nationales en charge de la prévention et de la fourniture de réponses aux violences basées sur le genre et le renforcement de la sécurité communautaire ainsi que la réduction de la violence armée par le contrôle des armes légères et de petits calibre (ALPC), le soutien à la police de proximité et à l’administration locale.

Cet appui sectoriel a été fourni pour améliorer les performances des institutions nationales, renforcer les capacités de la société civile et l’élaboration d’une politique participative pour la mise en œuvre des stratégies et plans de développement dans les secteurs de l’Etat de Droit et de la Gouvernance. Parallèlement, le PNUD a travaillé de manière intégrée au niveau communautaire pour l’amélioration de l’efficacité du système de la justice, l’accès à la justice et la réduction de la violence armée et l’amélioration de la sécurité communautaire dans les 4 Provinces du Nord, à savoir Ngozi, Muyinga, Kayanza et Kirundo, dans la première phase du projet. Suite à la demande du Gouvernement burundais, à partir de 2014 ces interventions ont été élargies dans les Provinces de Bururi, de Makamba, de Rutana, de Rumonge et de Gitega.

Les bénéficiaires du programme sont : a) la population de ces Provinces ciblées et b) les institutions chargées de garantir et d’assurer la protection légale et judiciaire efficace ainsi que la sécurité. Ces dernières incluent notamment les institutions au niveau central telles que le Ministère de la Justice, le Ministère de la Sécurité Publique, le Ministère de la Solidarité Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ainsi que les institutions personnalisées telles que le Centre de Formation Professionnelle de la Justice (CFPJ) et le Conseil Supérieur de la Magistrature, la Cellule de modernisation des Services Judiciaires, la Cellule genre du Ministère de la Justice, la Cour Spéciale Terre et autres Biens, la Commission Nationale Permanente de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit calibre (CNAP), les tribunaux, les parquets, la police ainsi que les autorités locales et provinciales et les organisations de la société civile.

La période de mise en œuvre du Projet va de 2013 à 2016. Le projet est mis en œuvre selon la modalité d’exécution Direct (DIM). Dans la mise en œuvre de ces activités, le PNUD a travaillé en étroite collaboration et en partenariat avec les acteurs principaux de développement qui appuient la Stratégie Nationale sur la Bonne Gouvernance et la Lutte contre la Corruption, en particulier le Groupe Sectoriel de la Justice dirigé par le Ministère de la Justice, le BNUB (transformé en MENUB en 2015 et dont la mission a pris fin en décembre 2015), la Coopération Technique Belge (CTB), le Programme Gutwara Neza de l’Union Européenne, Avocats sans Frontières, les deux Ordres des Avocats (Bujumbura et Gitega) ainsi que la Coopération allemande (GIZ) et la Hollande pour le secteur de la sécurité.

1. **Objectifs de la mission**

En vue d’apprécier les résultats atteints au cours de la première phase du projet « promouvoir la bonne gouvernance, l’état de droit et la consolidation de la paix au Burundi » en décembre 2016, le PNUD a décidé, d’organiser cette évaluation.

Elle poursuit les objectifs suivants :

* Evaluer dans quelle mesure le projet a contribué à répondre aux besoins et à résoudre les problèmes des populations bénéficiaires identifiés pendant la phase de conception et déterminer si les besoins à l’origine du projet ont été satisfaits ou s’ils existent toujours. L'évaluation cherchera aussi à savoir si le projet est la meilleure solution pour relever les défis dans le contexte actuel ;
* Mesurer le degré de mise en œuvre du projet, son efficacité, son efficience et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu initialement tout en mettant en exergue sa cohérence et articulation avec les priorités provinciales et nationales ;
* Mesurer dans quelles conditions le projet a obtenu les résultats de développement pour la population ciblée, les bénéficiaires et les autres participants, qu'il s'agisse d'individus, des communautés, d'institutions ou autre ;
* Mesurer la contribution du projet à la réalisation des objectifs fixés pour ses différents volets d'intervention ainsi qu'à celle des objectifs globaux (CSLP II, UNDAF, CPD,)
* Identifier et documenter les grands enseignements tirés et les bonnes pratiques sur les sujets spécifiques :
* Fournir l’information nécessaire pour la planification et les décisions futures tout en donnant les orientations sur la nécessité ou non de poursuivre l’action ;
* Apprécier dans quelle mesure la stratégie et le contenu des interventions sont-ils en adéquation avec les problèmes posés ;
* Juger de la perception qu’ont les parties prenantes (bailleurs, personnel du projet, bénéficiaires, les membres de la communauté, les partenaires de mise en œuvre, les autorités locales,) sur les activités du projet ;
* Apprécier les chances de survie des actions, la capacité à se poursuivre lorsque l’appui aura cessé et d’appropriation nationale.

Cette évaluation permettra aux bailleurs du projet et au PNUD de faire le bilan de ce projet dans une perspective de redevabilité vis-à-vis du gouvernement du Burundi et de tirer des enseignements qui alimenteront les interventions futures dans le même domaine.

L’évaluation portera sur tous les aspects du projet durant sa mise en œuvre de 2013 à décembre 2016. L’évaluation couvrira l’ensemble des activités, produits et résultats du projet, dans ses provinces d’intervention.

**Résultats attendus de la mission**

Sur base d’une exploitation judicieuse de toutes les données et information disponibles et ainsi que le contexte de mise en œuvre du projet, le Consultant international doit faire un état des lieux de la mise en œuvre du projet, son efficacité, son efficience et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu initialement tout en mettant en exergue sa cohérence et articulation avec les priorités provinciales et nationale et fournir des informations nécessaires et les pistes pour la planification et les décisions futures.

 **Questions de l’évaluation**

L’évaluation portera sur tous les aspects du projet durant sa mise en œuvre de 2013 à décembre 2016. L’évaluation couvrira l’ensemble des activités, produits et résultats du projet, dans ses provinces d’intervention.

Dans la conduite de cette évaluation, l’équipe d’évaluation devra examiner la performance globale du projet en répondant, notamment aux questions suivantes :

1. **Pertinence du projet et des résultats**
* Le projet était-il pertinent dans le contexte de la République du Burundi ?
* Quelle est la pertinence et comment les acteurs principaux s’alignent-ils au Document de Programme original ?
* Chaque produit escompté répondait-il à des besoins faisant partie des priorités nationales ? Etaient-ils spécifiques pour répondre aux problèmes identifiés ?
* Quelle est la pertinence du projet par rapport au contexte du moment de l’élaboration du projet ainsi qu’au mandat du PNUD ?
* Les moyens mis en œuvre ont-ils été à la hauteur des besoins identifiés ?
* Le choix des partenaires institutionnels a-t- il été rationnel et pertinent ?
* L’approche choisie et les moyens utilisés pour atteindre ces objectifs ont-ils été pertinents ? Quelle est la pertinence de la composition de l’équipe du projet ?
* L’équilibre entre les volets du projet a-t-il été pertinent face aux enjeux ? L’opérationnalité du cadre logique, compte tenu du temps et des ressources disponibles, a-t-elle été pertinente ?
* L’aspect genre dans l’identification des bénéficiaires est-il respecté ?
1. **Efficacité du projet**
* Quelle est la performance globale du projet dans la réalisation des produits et effets attendus ?
* Dans quelle mesure les principaux produits et activités du projet ont été réalisés ? quels facteurs ont favorisé ou atténué, voire empêché leur réalisation ?
* Les stratégies et les outils (y compris le M&E) utilisés étaient-ils efficaces dans la mise en œuvre du projet ?
* Des partenariats techniques et des synergies ont-ils été établis et ont-ils favorisés la réalisation des produits et l’atteinte des effets ?
* Quel est le degré de réalisation des objectifs du projet à travers un bilan de toutes les activités en liaison avec les résultats attendus ?
* Les mécanismes de pilotage et de suivi des activités mis en place ont-ils fonctionné de manière à permettre une coordination efficace ? Dans quelle mesure le PNUD a pu établir des partenariats solides dans la mise en œuvre des activités ?
* La transition entre la phase du programme sous financement BCPR et la phase sous financement de la Belgique a-t-elle été effectuée de manière à garantir l’atteinte des résultats escomptés ?
* Quels sont les problèmes et contraintes rencontrés dans l’exécution du projet et comment ont-ils influé sur le résultat final ?
* Quelle a été le niveau de collaboration entre l’équipe du projet et les Ministère et Institutions nationales concernés par le projet ?
1. **Efficience des résultats**
* Les activités étaient-elles réalisées de manière efficiente ? Le processus d'obtenir des résultats étai-il efficace ?
* La stratégie utilisée pour réaliser chaque produit était-elle la plus appropriée au regard des ressources disponibles ?
* Les ressources mises à la disposition du projet sont-elles à la hauteur des attentes pour permettre la réalisation des produits et atteindre les effets tels que ambitionnés ? Sont-elles consacrées de façon proportionnée à la réalisation des activités par rapport au coût global du projet ?
* Les résultats réels ou attendus (outputs et outcomes) justifient-ils les ressources engagées ?
* Y avait-il d’autres voies et moyens plus efficients de fournir de meilleurs résultats avec les ressources disponibles ?
* Les structures de gestion et de redevabilité du projet étaient-elles efficientes ?
1. **Durabilité, appropriation nationale et pérennisation des actions**
* Le projet a réussi à respecter les principes clés du développement notamment l'appropriation nationale, et assurer la durabilité des résultats ?
* De quelle manière et à quel niveau les acteurs nationaux ont-ils été associés à la définition et à la mise en œuvre du projet ?
* Le projet permet-il aux autorités politiques, administratives et judiciaires d’acquérir les capacités nécessaires pour initier et piloter des projets de renforcement de l’Etat de Droit et en mobiliser les ressources externes et internes ?
* Quelle est la portée de la durabilité des résultats obtenus tant en renforcement des capacités humaines et techniques qu’en matière d’infrastructures ?
* Les mécanismes de pérennisation des résultats du projet ont-ils été mis en place ? Sont-ils fonctionnels ?
* Quelles sont les facteurs qui pourraient favoriser ou non la durabilité des résultats atteints ?
* Quelles sont les recommandations pour les interventions similaires dans le futur ?
1. **Impact du projet**
* Quels sont les changements induits par le projet sur le fonctionnement global de la chaine pénale au niveau de la justice au Burundi ?
* Quel est l'impact global du Projet sur la Justice au Burundi ?

 **Méthodologie de l’évaluation**

Une méthodologie plus spécifique d’évaluation ainsi qu’un plan de travail (y compris une matrice de conception par question principale d’évaluation) seront présentés par le Consultant International. La méthodologie proposée devra s’appuyer sur la conduite de diverses activités permettant d’établir une triangulation des données quantitatives et qualitatives et avoir des réponses aux questions évaluatives, issue notamment :

* De la revue documentaire en utilisant toutes les sources disponibles au sein du PNUD, Documents de Programme, plans de travail annuels, rapports d’activités, accords, notes conceptuelles, rapports d’évaluations précédentes, etc…
* Des entretiens structurées ou semi-structurées, les focus groupes avec les parties prenantes y compris les bénéficiaires, les bailleurs des fonds, le Ministère de la Justice, la Cellule de modernisation des services judiciaires, le Conseil Supérieur de la Magistrature, Ministère de la Justice; les cours et tribunaux des provinces ciblées, les barreaux et les principaux informateurs (OSC impliquées dans la mise en œuvre du projet et autres.) etc
* Des visites de terrain dans les zones d’intervention.

Le Consultant international sera libre de proposer tout autre outil ou approche pertinente dans la réalisation de cette évaluation. Il sera libre aussi de prendre contact avec toute personne ou institution susceptible de contribuer à la réalisation de son mandat. Le PNUD-Burundi devra dans la mesure du possible lui faciliter la prise de contact avec les parties prenantes identifiées.

**Livrables et date de leur remise.**

Les principaux produits attendus du Consultant sont :

**Produit 1**: Document décrivant l'approche et la méthodologie spécifique de l’évaluation, y compris le cadre analytique qui sera utilisé pour collecter des données comparatives significatives. Ce document devra aussi indiquer la façon de mesurer le suivi des progrès de l’évaluation notamment à travers le briefing avec le PNUD et les autres parties impliquées. Des questionnaires semi-structurés pour les interviews et focus groupes ainsi qu’une matrice de conception d’évaluation seront inclus comme annexe de ce document.

(*Une réunion de briefing sera organisée avec toutes les parties prenantes au projet 3**jours après le démarrage de la mission)*

**Produit 2** : Le rapport initial d’évaluation, validé par le groupe de référence qui sera mis en place et approuvé par le Directeur Pays Adjoint au Programme 14 jours de travail après la première réunion d’information sur l’approche méthodologique)

*Une réunion de débriefing sera organisée avec toutes les parties prenantes au projet, présentant les principaux constats et conclusions émanant des activités d’évaluation réalisées sur le terrain.*

**Produit 3** : Le rapport provisoire d'évaluation, 4 jours après la réunion de débriefing, en français et selon le format fourni en Annexe 1, ne comptant pas plus de 30 pages (à l'exception du résumé exécutif et des annexes). Les parties prenantes auront un maximum de 4 jours pour réagir au rapport provisoire et faire des commentaires, et observations.

**Produit 4** : Le rapport final d’évaluation comptant aumaximum30 pages (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) en français selon le format fourni en Annexe1**. 3 jours après réceptions des observations.**

**Produit 5 :** Présentation Power Point des résultats et des grandes recommandations de l’évaluation à toutes les parties prenantes du projet.1 jours

 **Produit 6**. La version anglaise du rapport synthèse de l’évaluation. 4 jours après la présentation du rapport final.

Le consultant International produira un rapport final d’évaluation comptant au maximum 30 pages (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) en français et en anglais qui permettra de faire le bilan du projet dans une perspective de redevabilité vis-à-vis du gouvernement du Burundi et de tirer des enseignements qui alimenteront les interventions futures dans le même domaine.

**Critères de qualité**

* Une bonne compréhension de la mission
* Une méthodologie pertinente et un calendrier réaliste de mise en œuvre des activités
* Délais et qualité de production des livrables

 **Qualifications**

* Diplôme universitaire supérieur du niveau de maîtrise en Gestion des programmes ou tout autre domaine équivalent, complété par une formation avancée dans l’évaluation des projets de développement ;
* Expérience minimale de 6 ans dans le domaine de la gestion et de la conduite des évaluations de projets et de programmes au niveau international dans un contexte de développement et/ou post conflit ;
* Expérience avérée en matière d'évaluation des appuis en matière de promotion de l’état de droit, ainsi que des questions liées essentiellement aux secteurs de la Justice, de la Sécuritaire communautaire et de l’accès à la justice des populations vulnérables,
* Une vaste expérience dans l’utilisation de méthodologies innovatrices, celles basées sur les résultats en particulier et l’évaluation des résultats (Produits, Effets et Impacts) en l’absence d’évidences / de données empiriques rigoureuses pour démontrer les liens de causalité ;
* Démontrer de bonnes qualités en réflexion stratégique de haut niveau et des compétences en politique de développement et de réforme du secteur de la justice, de l’accès à la Justice, de l’aide légale ;
* Maîtrise des thèmes transversaux tels que la prise en compte du genre dans les projets / programmes ;

**Compétences et aptitudes:**

* Bonnes aptitudes interpersonnelles et de travail en équipe;
* Excellente communication orale et écrite en français et en anglais
* Excellent leadership et compétences managériales
* Excellentes capacités de communications rédactionnelles;
* Très motivé avec une habilité à travailler avec un minimum de supervision;
* Maitrise de la langue française et bonne connaissance de l’anglais;
* Bonne maitrise des outils informatiques.
* Connaissance de l’Afrique en général et du Burundi en particulier serait un atout ;
* Excellentes capacités de facilitation avec l’utilisation de certaines méthodes participatives.

 **Documents à fournir dans le dossier de candidature**

Les dossiers de soumission devront comprendre les éléments ci-après :

**Une proposition technique**

* Note explicative sur la compréhension des TDRs et les raisons de la candidature ;
* Offre technique développée - approche méthodologique et organisation de la mission envisagée ;
* Curriculum Vitae incluant l'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références et leurs contacts ;
* Formulaire P11 dûment rempli et signé du consultant International.

**Une proposition financière**

La proposition financière complète doit être soumise sur la base de l’approche forfaitaire (lump sum) et libellée en BIF uniquement.

Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est recommandé aux candidats de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire. Les consultants doivent spécifier dans cette ventilation budgétaire **TOUS** les frais logistiques (frais de mission lors des descentes sur terrain, communication, location véhicule, carburant, etc. si cela fait partie du terme de références ) et les honoraires, en tenant compte du nombre de jours de travail prévus, ainsi que du nombre de descentes, conformément à ce qui aura été décrit dans la proposition technique. Le PNUD ne prendra en charge aucun frais supplémentaires.

Le réalisme des coûts indiqués pour les descentes sur terrain pourra être vérifié par le PNUD en effectuant une comparaison indépendante avec les prix du marché. Le PNUD n'accepte pas les frais de mission excédant les taux en vigueur au sein du SNU. Le PNUD se réserve le droit de négocier l’offre retenue dans les limites budgétaires et dans le cadre de référence.

Toute dépense non prévue par les TDR ou explicitement inscrite à l’offre financière telle qu’acceptée par le PNUD, quelle qu’en soit la nature, doit être convenue par écrit entre le Bureau du PNUD et le consultant individuel à l’avance, sous peine de ne pas être remboursée.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est à dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les TDR et après validation de ces livrables par le responsable désigné par le PNUD.

Les candidats consultants seront évalués sur base de la méthodologie suivante :

Analyse cumulative : Le contrat sera accordé au consultant dont l’offre aura été évaluée et confirmée comme:

* + En adéquation avec les Termes de Référence de la mission
	+ Ayant obtenu le plus haut score à l’évaluation combinée de l’offre technique et financière.

\* Evaluation Technique : 70 %

\* Evaluation financière : 30 %

Seuls les candidats obtenant un minimum de 70 points seront considérés pour l’évaluation financière.

**Grille Evaluation :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères** | **Max. Point/ 100** |
| * Diplôme de niveau Maîtrise au moins dans une discipline liée à l’objet de la consultance
 | Critère exclusif |
| * Jouir d’une expérience pertinente d’au moins 6 ans dans l’évaluation des projets.
* Avoir une expérience professionnelle d’au moins 6 ans dans plusieurs secteurs techniques pertinents à savoir : Justice, aide juridique et judiciaire, sécurité communautaire, Violences basées sur le genre, domaines similaires ;
 | / 25 |
| * Avoir déjà effectué au moins 4 missions d’évaluation des projets dans le domaine de l’état de droit ou projets similaires.
 |  / 35 |
| * Avoir une expérience dans la production et /ou la traduction des rapports en anglais.
 | /10 |
| * Avoir une compréhension avérée de l’intégration de la dimension genre dans l’évaluation des projets.
 | / 10 |
| * Présentation de la compréhension de la mission, de l’approche méthodologique et de l’organisation de la mission envisagée – Inclus les journées maximales de missions de terrain.
 | /20 |

Initiateurs :

 Pascal Mukanya : UGED

Patricia Ntahorubuze, UGED

Henri Mashagiro ; UGED

Approbation

Joseph Pihi, Directeur Pays /PROGRAMME.